
Renvoi au comité de Liquidation de l'offrande des citoyens Valette et Segny, signalée par la société populaire d'Aubin (Aveyron), du montant de la liquidation de leurs offices de notaires, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Liquidation de l'offrande des citoyens Valette et Segny, signalée par la société populaire d'Aubin (Aveyron), du montant de la liquidation de leurs offices de notaires, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16371_t1_0372_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la Guerre (26).

Les jeunes citoyens de Clermont-la-Meuse, représentent à la Convention nationale qu'ils ont vu avec douleur partir leurs concitoyens destinés pour l'école de Mars, et qu'ils gémissent de ne pouvoir partager les instructions qu'ils reçoivent, et qui vont leur ouvrir les vastes champs de la gloire. Ils témoignent leur désir de s'instruire dans la manœuvre de l'instrument terrible qui fait pâlir tous les tyrans sur leurs trônes chancelans (27).

18

La société populaire d'Aubin, département de l'Aveyron, adresse à la Convention extrait de deux procès-verbaux de ses séances, qui constatent que les citoyens Valette et Segny, membres de cette société, ont fait offrande à la patrie du montant de la liquidation de leurs offices de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Liquidation (28).

19

Celle de Verneuil, département de l'Allier, la félicite sur l'énergie qu'elle a déployée dans la nuit du 9 au 10 thermidor, applaudit au supplice du moderne Cromwell et de ses complices, vote des remerciemens aux Parisiens pour la conduite qu'ils ont tenue dans ce moment de crise, remercie la Convention d'avoir lancé le décret de mort contre les Anglais, et annonce que, quoique peu fortunée, elle a donné pour les défenseurs de la patrie 144 chemises, 37 paires de bas, 12 paires de souliers, 320 L en argent, du vieux linge, de la charpie, du fil, de la toile, des couvertures, et 200 L à la société de Montmarault pour lui aider à équiper un cavalier jacobin. Elle annonce aussi que la fabrication du salpêtre est en pleine activité dans sa commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (29).

[*La société populaire de Verneuil, district de Montmarault, à la Convention nationale le 23 thermidor an II*] (30)

(26) P.-V., XLVI, 26-27.

(27) Bull., 2 vend. (suppl.).

(28) P.-V., XLVI, 27. Bull., 3 vend. (suppl.); Ann. Patr., n° 634; C. Eg., n° 769.

(29) P.-V., XLVI, 27.

(30) C 321, pl. 1339, p. 10. Bull., 6 vend. (suppl.).

Liberté, Egalité.

Pères de la Patrie

De tous les orages formés contre la liberté française et ses plus ardents défenseurs, le plus terrible et le plus prêt à éclater, c'est celui qui grondoit sur vos têtes la nuit du 9 au 10 thermidor, et qui menaçait dans vos augustes personnes la Nation entière; à cette nouvelle notre cœur a frémi d'horreur, reculé d'épouvante.

Mais le ciel est juste et nous bénissons l'auteur de tout bien de vous avoir doués d'une fermeté imperturbable pour diriger la foudre sur les monstres dont les noms seront à jamais en exécution à la terre instruite de leurs forfaits.

Restez à votre poste, Pères de la Patrie, nous vous en conjurons, de votre courage constant dépend notre bonheur, comme celui des races futures. Les plus forts orages sont passés. Tenez seulement le glaive de la loi levé; après le coup que vous venez de frapper son étincellement fera trembler quiconque ose-roit en former de nouveaux.

Les conjurations passées ont même cela d'utile; elles apprennent à démasquer plus facilement le plus éloquent hypocrite en patriotisme.

D'ailleurs le ciel qui a veillé sur vos jours ainsi que sur ceux d'une Nation grande et généreuse, tiendra constamment sa main conservatrice sur vos têtes chéries. Et celui qui vous a donné d'entreprendre le grand et le pénible ouvrage du bonheur du genre humain ne vous refusera pas la force de le consommer.

Nous vous renouvelons le serment de vivre libre ou mourir, nous voulons la République une, indivisible, démocratique, nous ne reconnaitrons, quelle que soit la réputation des talents, que ce qui portera le caractère auguste de la Convention nationale.

Nous applaudissons au supplice trop mérité des tyrans avec d'autant plus de satisfaction que le plus pur patriotisme ou persécuté ou comprimé respire en liberté.

Nous votons des remerciemens à nos braves frères de Paris, du zèle qu'ils ont montrés pour le salut de la patrie et de nos représentans.

Nos cœurs brûlent de haine pour tous les tyrans et les oppresseurs de l'humanité, mais notre colère s'enflame et devient chaque jour plus ardente contre une nation férocement mercantile dont le principal trafic fut celui des crimes, qui l'ont toujours donné en spectacle d'horreur à l'univers qui attendoit une main propice pour la faire disparaître de dessus le globe sur lequel elle n'a que trop longtemps pesé, ce bienfait pour le genre humain étoit réservé à des Français républicains. Nous vous félicitons Pères de l'humanité, nous nous féliciteront un jour avec nos petits neveux du sage décret de mort porté contre ces insulaires assassins.

Tels les sentimens vifs sincères des frères composant la société populaire de Verneuil ainsi que de tous les habitans de nos campagnes, qui ne cessent de vous combler de bé-